



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 février 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré aux questions de coordination

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 janvier 2024, à 15 heures

*Présidence* : M. Rakhmetullin (Vice-Président) ..... (Kazakhstan)

## Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

*Table ronde 3 : « Solutions durables, résilientes et innovantes visant à promouvoir l'action climatique »*

*Table ronde 4 : « Des institutions efficaces, fortes et réactives pour atteindre les objectifs de développement durable et l'avenir que nous voulons »*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Narvaéz (Chili), M. Rakhmetullin (Kazakhstan), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (suite)**

*Table ronde 3 : « Solutions durables, résilientes et innovantes visant à promouvoir l'action climatique »*

1. **Le Président** dit que la table ronde est une occasion d'étudier la manière dont les organes subsidiaires du Conseil économique et social et les entités des Nations Unies gèrent les crises actuelles et font progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en accélérant l'action climatique, notamment en renforçant la résilience face aux catastrophes climatiques et en élaborant des politiques qui tiennent compte des risques.

2. **M<sup>me</sup> Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale), modératrice, dit que les phénomènes météorologiques extrêmes font des ravages dans le monde entier. La température de la planète a battu tous les records en 2023, et les mesures prises actuellement pour enrayer la crise climatique sont insuffisantes. Le fait que les objectifs climatiques ne sont pas atteints affaiblit les efforts déployés pour remédier à d'autres problèmes mondiaux, tels que la faim et la pauvreté. Il est nécessaire de fixer un niveau d'ambition le plus élevé possible en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de justice climatique.

3. **M<sup>me</sup> Amoroso das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-septième session), intervenante, indique que parmi les questions dont la Commission est saisie à sa vingt-septième session, qui se tiendra à Genève en avril 2024, figurent le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme 2030, l'élimination de la pauvreté en période de crises multiples, les données au service du développement, la coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement et, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution [2023/3](#), les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

4. La révolution technologique verte naissante offre aux pays des occasions de promouvoir l'action climatique, la diversification économique et la création d'emplois. Les technologies vertes jouent un rôle

essentiel dans la transition des combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelables, la lutte contre les changements climatiques et la promotion de la prospérité. La capacité de tirer parti de ces avantages est toutefois déterminée par la maturité des technologies. Les technologies matures, telles que la biomasse et la production d'énergie solaire, peuvent sembler plus abordables que d'autres, car elles nécessitent moins de recherche-développement et les pays peuvent importer le matériel requis. Il est toutefois difficile de pénétrer les marchés connexes, car les opérateurs historiques ont mis au point des processus de production efficaces et sont en mesure de faire des échanges au niveau international à des prix compétitifs. Les technologies immatures, telles que l'hydrogène vert, offrent aux nouveaux entrants relativement plus de possibilités que les technologies matures, mais nécessitent des capacités plus importantes et davantage de recherche-développement, qui font souvent défaut aux pays en développement. Néanmoins, les politiques et les incitations en matière de demande et d'offre ont rendu possible l'utilisation de nombreuses technologies vertes dans les pays en développement, notamment le bioéthanol au Brésil et l'énergie solaire photovoltaïque en Chine.

5. L'utilisation des technologies numériques d'avant-garde renforce la chaîne de valeur mondiale et rend le processus de production plus écologique et plus efficace. La robotique de pointe, l'impression 3D, les capteurs et les technologies sans fil peuvent être utilisés pour surveiller les normes environnementales, optimiser la logistique en diminuant les émissions de carbone, accroître l'efficacité opérationnelle en baissant la consommation d'énergie et mettre au point des modes de production plus respectueux de l'environnement. Les technologies de traitement des données peuvent réduire l'impact environnemental de la production. Par exemple, l'intelligence artificielle est employée pour optimiser l'utilisation de l'énergie verte, et la technologie de la chaîne de blocs est utilisée dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire l'impact environnemental des rappels.

6. Ces technologies offrent de nombreuses possibilités de faire progresser l'action climatique. Cependant, la plupart des grands fournisseurs de ces technologies proviennent d'une poignée d'économies développées, en dépit de la multiplication des poches d'excellence dans les pays en développement. Comme cela a été le cas lors des précédentes vagues de changements technologiques, sans mesure d'incitation au partage des technologies et sans mécanisme en la matière, les pays en développement seront laissés pour compte. Les gouvernements des pays en

développement, avec le concours des donateurs internationaux et des banques multinationales de développement, devraient créer des fonds, renforcés par l'investissement étranger direct, afin d'acquérir des technologies et de renforcer les capacités locales d'innovation. Ces gouvernements devraient également mettre en place des centres de développement visant à améliorer les compétences des travailleurs sur le plan de l'adoption, de l'adaptation et de la création de technologies, et offrir des formations relatives aux sciences, aux technologies, à la gestion et à l'organisation. Enfin, ils devraient établir des partenariats internationaux permettant de favoriser l'innovation et l'adoption des technologies, car les technologies mises au point dans des pays en développement pourraient être plus adaptées à la situation et aux ressources d'autres pays en développement.

7. **M<sup>me</sup> Noronha** [Sous-Secrétaire générale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], intervenante, indique que le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le grand groupe des peuples autochtones et le groupe de parties prenantes pour les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes ont organisé un débat sur l'action relative aux objectifs de développement durable consacré à l'objectif 13, sur l'action climatique, lors du forum des partenariats du Conseil de 2024. Les principaux points abordés lors de ce débat portaient sur l'importance, dans le cadre de l'action climatique, des effets interconnectés, du potentiel de transformation, de l'inclusion des jeunes, des efforts déployés pour faire face aux risques disproportionnés, des cadres d'action et des partenariats inclusifs. L'action climatique joue un rôle déterminant dans l'accélération de la réalisation des objectifs. Elle exige des partenariats inclusifs faisant intervenir les gouvernements, le secteur privé, le monde universitaire, les médias, la société civile et les peuples autochtones, en particulier s'agissant des initiatives fondées sur les droits recevant l'appui de dirigeants politiques et des ressources adéquates. Les jeunes doivent être inclus dans les mécanismes de l'ONU et toutes les parties prenantes doivent tenir compte de la déclaration mondiale de la jeunesse publiée lors de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. Pour promouvoir des mesures porteuses de changement en vue de la réalisation de l'objectif 13, le PNUE a fourni des données et des informations scientifiques utiles à l'élaboration des politiques par l'intermédiaire du Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat, du Groupe international d'experts sur les ressources, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, des rapports sur l'avenir de l'environnement mondial et du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial. Peu avant chaque Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il publie des rapports sur les lacunes en matière d'émissions, de production et d'adaptation. Il apporte une assistance concernant le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui établi au titre de l'Accord de Paris.

9. Le PNUE peut s'appuyer sur des équipes, des partenariats, des supports de connaissances et un portefeuille de 740 millions de dollars pour faire progresser la décarbonation et la résilience par des politiques et des technologies ainsi que par la normalisation, en mettant l'accent sur les transitions justes, dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, des transports, de l'agriculture, des bâtiments et de la construction, ainsi que des forêts et des solutions naturelles.

10. Le Programme fournit une assistance en matière de renforcement des capacités, de technologies et de financement en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier a réuni des alliances de détenteurs d'actifs, de banques et de sociétés d'assurance pour les aider à réduire à zéro leurs émissions nettes de gaz à effet de serre. Le Programme encourage le secteur privé et les marchés financiers à appliquer des normes respectueuses du climat et accueille le Centre-Réseau des technologies climatiques.

11. Dans une note d'orientation en cours d'élaboration sur l'adaptation écosystémique en vue de la réalisation de l'objectif 13, le PNUE soulignera la nécessité de suivre une approche socioécologique holistique, de répondre aux besoins des parties prenantes locales en termes de capacité d'adaptation et de se concentrer sur la viabilité à long terme des initiatives.

12. Afin d'élaborer des plans d'action climatique durables et solides, les pays doivent collaborer pour appuyer des approches à plusieurs niveaux fondées sur la climatologie, des solutions numériques, une ambition collective de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, un soutien coordonné, y compris de la part de l'ONU, l'acquisition de compétences permettant une diversification des moyens de subsistance et des possibilités, la mise en place de réseaux de recherche et de développement des capacités en vue de faire

progresser la science et les solutions en matière de durabilité et la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

13. Pour combler les lacunes en matière d'adaptation et d'émissions, les pays devraient encourager les populations à ne pas utiliser de moyen de transport lorsque c'est possible, ou à emprunter les transports publics ou à recourir à des véhicules électriques, apporter un soutien au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre au niveau national des feuilles de route régionales de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, accompagner la conversion aux énergies propres grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, prendre des mesures concernant les minéraux nécessaires à la transition énergétique et collaborer avec le Groupe des Vingt en vue de réduire les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz ainsi que les émissions industrielles.

14. Il est nécessaire de fournir des financements publics et privés pour combler les lacunes relatives aux contributions déterminées au niveau national et aux stratégies à long terme. Pour ce faire, il faut accorder aux pays en développement l'accès à des fonds climatiques, réformer les subventions et apporter un soutien aux programmes de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, qui ont déjà permis de recenser des projets pouvant être financés.

15. **M. Moreira da Silva** [Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)], intervenant, dit que les résultats du premier bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, adoptés à la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, contiennent une liste de mesures devant être prises, venant s'ajouter aux décisions des États Membres concernant leurs contributions déterminées au niveau national. Ainsi, il est nécessaire de tripler la capacité mondiale de production d'énergies renouvelables et de doubler le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030 ainsi que d'accélérer la fermeture progressive des centrales électriques alimentées au charbon. Les pays doivent abandonner les combustibles fossiles. Le financement fourni aux pays en développement pour l'adaptation doit être doublé d'ici à 2025 par rapport aux niveaux de 2019 et, lors de la vingt-neuvième Conférence, de nouveaux engagements en matière de financement de l'action climatique devront être pris. À cette fin, il faudra chaque année consacrer 6 000 milliards de dollars à l'action climatique et investir 1 700 milliards de dollars dans les énergies renouvelables dans les pays en développement

afin de parvenir à des émissions nettes nulles. Un accord concernant les politiques est également nécessaire pour favoriser l'innovation et la recherche-développement.

16. Cependant, outre les financements et les politiques, les capacités de mise en œuvre jouent un rôle crucial, en particulier dans les contextes précaires. Des infrastructures résistantes et durables sont essentielles à l'adaptation et à la limitation des pertes et préjudices. Les infrastructures énergétiques revêtent une importance particulière dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Les infrastructures sont essentielles à la réalisation de 92 % des cibles associées aux objectifs de développement durable et sont liées à 80 % des émissions. Les objectifs climatiques de la communauté internationale ne pourront pas être atteints si les infrastructures énergétiques et les infrastructures de transport et de communication ne sont pas décarbonées.

17. Le manque d'accès aux infrastructures constitue un autre problème. Un tiers de la population mondiale n'a pas accès à la cuisson propre, près de 700 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité et moins d'un quart des investissements dans les énergies renouvelables nécessaires pour les pays en développement ont été effectués. Ce problème se pose particulièrement en Afrique, qui n'abrite que 1,5 % des installations photovoltaïques et ne reçoit que 3 % des investissements dans l'énergie solaire, alors que 60 % du potentiel total en matière d'énergie solaire se trouve sur le continent.

18. **M<sup>me</sup> Hendriks** [Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], intervenante, dit que le monde est très loin d'atteindre les objectifs fixés en matière de climat et d'égalité des genres. Les femmes et les jeunes filles des pays les plus pauvres, qui ne contribuent en rien à la crise climatique, en sont trop souvent les premières victimes. ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales ont récemment prévu que l'insécurité alimentaire causée par les changements climatiques toucherait jusqu'à 236 millions de femmes et de filles supplémentaires d'ici à 2050. Les femmes assument de plus en plus les soins et les tâches domestiques non rémunérés pour faire en sorte que leur foyer ait de l'eau et de la nourriture dans un contexte de raréfaction. Elles font également face à une exacerbation de la violence fondée sur le genre lorsque les conditions économiques se détériorent. Dans les régions où l'aridité s'est aggravée, les taux de mariages précoces ou forcés ont augmenté.

19. Les progrès laborieux accomplis vers l'égalité des genres sont menacés, mais les capacités d'innovation, les compétences, la détermination et le courage des femmes et des filles montrent qu'il n'est pas trop tard pour choisir une autre voie. Pour placer les droits des femmes et des filles au centre de l'action climatique, ONU-Femmes favorise les initiatives qui visent à placer l'égalité des genres au cœur des accords liés aux Conventions de Rio, élabore un plan d'action en faveur de l'égalité des genres pour le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et met en œuvre des programmes conjoints sur l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et sur l'emploi des femmes au Moyen-Orient.

20. La communauté internationale devrait veiller à ce que le rôle essentiel des femmes et des filles dans la justice climatique soit incorporé dans les accords normatifs, notamment ceux qui résultent de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Sommet de l'avenir. Il est nécessaire de modifier les dynamiques de pouvoir et de fournir des financements pour garantir que la diversité des points de vue des femmes et des filles soit prise en compte dans les débats relatifs au climat. Dans les mécanismes de financement de l'action climatique, il faut prendre acte des pertes et dommages non économiques, tels que l'augmentation de la charge de travail domestique et l'aggravation de la vulnérabilité face à la violence fondée sur le genre dues aux pertes de terres et de récoltes, et faire de l'autonomisation économique des femmes une priorité. Le monde doit investir dans les femmes. La soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra en mars 2024, sera l'occasion de promouvoir des normes mondiales sur les liens entre la pauvreté et les financements, afin de garantir que ces derniers vont aux personnes qui en ont le plus besoin.

21. **M<sup>me</sup> Ramratan** (Suriname) déclare que les effets des changements climatiques menacent les écosystèmes, les économies et les sociétés de tous les pays. La communauté internationale doit non seulement réduire les émissions, mais aussi s'intéresser aux dimensions sociales et économiques de la crise climatique afin de ne laisser personne de côté. Le Suriname est déterminé à réduire son empreinte carbone afin de trouver des solutions durables et résilientes en matière de climat et à garder un bilan carbone négatif malgré les évolutions que connaissent les secteurs du pétrole et du gaz. En raison de la faible altitude de son littoral, il fait partie des pays les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques et n'est pas

épargné par les effets des catastrophes naturelles. Il renforce ses capacités en matière d'action climatique et ses institutions, et cherche à devenir un des premiers pays à vendre des crédits d'émission de carbone dans le cadre du mécanisme d'attribution de crédits prévu au titre de l'Accord de Paris. La solidarité internationale joue un rôle essentiel dans la mobilisation des soutiens politiques et financiers nécessaires à la lutte contre les changements climatiques.

22. **M. Szczerski** (Pologne) dit que les changements climatiques se produisent alors que les sociétés sont plus vulnérables que jamais, à cause des conflits en cours, de l'augmentation de la pauvreté et d'une protection insuffisante des droits humains. Afin de renforcer la résilience face à ces problèmes, les États, la communauté scientifique, le secteur privé, la société civile et les autorités locales doivent renforcer leur coopération. Le Conseil et ses organes subsidiaires doivent faire davantage pour se préparer à faire face aux crises internationales et préserver les acquis du développement.

23. Il faut renforcer la résistance des infrastructures pour limiter les effets des chocs sur les services essentiels. Afin de préserver les acquis et de poursuivre les progrès tout en évitant de repartir de zéro après chaque catastrophe, la Pologne a été à l'origine de la résolution [77/282](#) de l'Assemblée générale, dont plus de 80 pays se sont portés coauteurs et qui a été adoptée à l'unanimité, sur la connectivité des infrastructures régionales et interrégionales au service du renforcement de la résilience à l'échelle mondiale et de la promotion du développement durable. L'Assemblée examinera la question plus avant en avril 2024, lors de la Semaine de la durabilité. Alors que la communauté internationale prépare la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, il convient de faire en sorte que les questions de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques soient davantage intégrées aux politiques existantes, notamment concernant les infrastructures. L'orateur demande des informations complémentaires sur ce que les organes représentés par les intervenants pourraient faire pour contribuer à renforcer la résilience face aux chocs liés au climat.

24. **M. Malovrh** (Slovénie) dit que le Conseil a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de coordonner les entités des Nations Unies afin de faire face à la crise climatique par l'intermédiaire de la mise en œuvre du Programme 2030 dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. S'agissant de l'action climatique, le statu quo n'est pas envisageable. Il est nécessaire de prendre des mesures d'anticipation et de

renforcer la résilience. À cette fin, le Centre d'excellence slovène pour les sciences et les technologies de l'espace et l'université Jomo Kenyatta, à Nairobi, utilisent l'imagerie microsatellite pour améliorer la gestion des écosystèmes fluviaux et marins et leur résilience face aux changements climatiques.

25. La Slovénie entend s'attaquer aux causes profondes de la fragilité liée aux changements climatiques et aux conflits. Dans ses activités de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'amélioration de l'accès à l'eau sont des priorités, la production alimentaire étant l'un des principaux facteurs des changements climatiques. La Slovénie et le Programme alimentaire mondial collaborent dans le cadre d'un projet visant à renforcer la résilience du Kenya face aux changements climatiques à l'aide d'une gestion et d'une apiculture fondées sur les sciences de l'environnement.

26. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devraient tous deux agir face aux changements climatiques, aux conflits et à l'insécurité alimentaire. Un corpus toujours plus vaste de données scientifiques confirme que l'action climatique devrait être considérée comme indispensable à l'instauration d'une paix durable et à la prévention des conflits. Il faudrait reconnaître, dans le Pacte pour l'avenir et le Nouvel Agenda pour la paix, qu'une action climatique juste, inclusive et innovante doit prendre en compte les liens entre le climat et la paix et la sécurité.

27. **M<sup>me</sup> Ríos Serna** (Colombie) dit que la crise climatique menace la survie de l'espèce humaine, creuse les inégalités, aggrave la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et compromet la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré les progrès accomplis lors des dernières sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en dépit des solutions technologiques proposées, les efforts faits par les pays industrialisés et par les principaux émetteurs ne permettront pas de transformer le modèle économique actuel de la manière requise pour éviter que les températures n'augmentent de 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100. Cette transformation doit se fonder sur la solidarité, les droits humains et la justice climatique, et nécessitera une réforme du système financier international, en particulier des incitations qui s'y rapportent, afin de réduire les coûts du capital et la dette, et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, dans les pays en développement. Il est nécessaire de mettre en place des instruments innovants de financement de l'action climatique, notamment des conversions de dettes en

mesures en faveur du climat et de la nature, et de mieux comprendre la relation entre dette, climat et nature.

28. Il faut intégrer une approche porteuse de changement en matière de genre dans toutes les politiques et activités. La politique nationale sur le genre et les changements climatiques, élaborée en collaboration avec des mouvements locaux et en consultation avec les femmes et les enfants, qui sont touchés de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques, est une priorité de la Colombie.

29. **M<sup>me</sup> Annisa Paramita** (observatrice de l'Indonésie) dit que s'agissant de l'action climatique, la mise en œuvre est aussi importante que l'ambition. L'Indonésie étudie des modes de financement novateurs, notamment les partenariats public-privé. En septembre 2023, elle a inauguré, dans la province de Java-Ouest, la plus grande centrale solaire flottante d'Asie du Sud-Est. La centrale, résultat d'un partenariat multipartite entre pouvoirs publics, secteur privé et société civile, devrait permettre d'accélérer le développement et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Le Conseil économique et social devrait utiliser ses ressources et ses compétences techniques pour renforcer les partenariats multipartites et orienter les synergies et la coordination des politiques.

30. L'oratrice demande des informations complémentaires sur la manière dont les entités des Nations Unies intègrent l'évaluation des risques climatiques et les mesures de renforcement de la résilience dans leurs programmes de développement, en particulier dans les régions les plus vulnérables face aux changements climatiques.

31. **M. Abdelaal** (observateur de l'Égypte) se félicite que le Conseil examine les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 13 en 2024, car l'action climatique n'est possible que dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté. La mise en œuvre est le sujet dont personne ne veut parler lors des débats sur l'action climatique, notamment au cours des sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De plus, selon le Comité permanent du financement créé par la Conférence des Parties, les pays en développement auront besoin de 5 600 milliards de dollars pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national d'ici à 2030. En outre, ils devront recevoir 300 milliards de dollars par an pour l'adaptation. La mise en œuvre d'engagements ambitieux de réduction des émissions est une question de plus en plus centrale, en particulier pour l'Afrique, qui n'est responsable que de 4 % des

émissions mondiales, mais qui est particulièrement vulnérable face aux effets néfastes des changements climatiques. Pour que les pays en développement puissent réaliser une transition juste, il faut leur fournir des moyens différenciés de mise en œuvre, conformément aux décisions de la Conférence des Parties, s'agissant non seulement des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, mais aussi de l'adaptation et du renforcement de la résilience. Toutefois, environ 20 % seulement des fonds versés aux pays en développement par les pays riches dans le cadre du financement de l'action climatique sont consacrés à l'adaptation. En conséquence, la majeure partie du fardeau financier de la transition pèse sur les pays en développement.

32. **M<sup>me</sup> Merodio Gómez** (Vice-Présidente de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) dit que les citoyens, les entreprises, les administrations et de nombreuses autres parties prenantes profitent chaque jour des avantages que procurent l'information géospatiale et les services de géolocalisation, qui mettent en relation les lieux, les personnes et les activités. Le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale revêt une importance déterminante pour les travaux du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en ce qu'il permet de renforcer l'utilisation de l'information géospatiale par les organes nationaux et d'aider les gouvernements à prendre des décisions liées aux problèmes de développement. Le Comité est prêt à aider le Conseil à préparer le forum politique de haut niveau, le Sommet de l'avenir et d'autres processus intergouvernementaux, afin que le pouvoir de transformation de l'information géospatiale soit placé entre les bonnes mains et que les États Membres puissent prendre des décisions fondées sur des données probantes pour affronter les multiples crises auxquelles ils font face. En mettant en œuvre le Cadre, le Comité et les États Membres renforceront les capacités de gestion des informations géospatiales au profit de l'environnement.

33. Les données géospatiales intégrées, telles que les observations de la Terre, jouent un rôle essentiel dans la prise de décision éclairée au service d'un développement inclusif. Les informations géospatiales sont indispensables à la cohérence de la mesure des émissions et à d'autres aspects de l'action climatique. L'oratrice demande des informations complémentaires sur la manière dont le Comité et d'autres organes peuvent aider le PNUE à accéder aux données

nécessaires à la mesure des effets des activités du Programme.

34. **M<sup>me</sup> Amoroso das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-septième session) dit que, dans le domaine de l'action climatique, la coordination entre les entités des Nations Unies constitue tout autant un défi que la mise en œuvre. Dans le cadre de ses travaux sur les transitions verte et numérique, la Commission de la science et de la technique au service du développement pâtit d'un manque de suivi et de mise en œuvre des conclusions de ses débats, même au niveau des ministères. Le Conseil pourrait offrir un cadre pour un tel suivi, mais il est nécessaire d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies pour faire connaître les projets facilités par la Commission, notamment le projet d'observation de la Terre lancé en janvier 2024 aux Açores (Portugal), par l'Atlantic International Research Centre et la CNUCED. Ce projet a des effets sur l'action climatique et l'agriculture, mais n'est pas bien connu dans le reste du système des Nations Unies.

35. Le statu quo n'est plus envisageable. Il importe d'étendre la composition de la Commission afin d'élargir ses débats et d'améliorer la mise en œuvre de ses décisions. Les technologies émergentes, s'appuyant sur des infrastructures appropriées, jouent également un rôle essentiel dans l'action climatique. Il est nécessaire de renforcer le dialogue pour combler les écarts entre les entités afin de renforcer le soutien financier, d'investir dans le capital humain et d'établir des partenariats pour l'innovation dans le cadre de l'action climatique.

36. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale du PNUE) dit que les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16, comme les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 13, feront aussi l'objet d'un examen en 2024. L'objectif 16 a également été abordé lors du forum des partenariats, lors duquel l'accent a été mis sur l'interconnexion des objectifs. Le développement tenant compte du climat et résilient face aux changements climatiques repose sur l'investissement non seulement dans la santé, l'agriculture et l'éducation, mais aussi dans les institutions, l'innovation et les capacités d'application des règles et réglementations. Le non-respect des règles débouche souvent sur une vulnérabilité climatique, par exemple dans le cas des constructions non réglementées dans les zones côtières touchées par l'élévation du niveau de la mer.

37. Les piliers de l'ONU, à savoir la paix, les droits humains et le développement, reposent sur l'action

environnementale, car les crises climatiques et les problèmes environnementaux sont à l'origine de conflits, de violations des droits humains et d'un recul du développement. Les mesures prises concernant l'environnement et le climat sont étroitement liées au développement, comme le soulignent les conclusions énoncées dans le programme d'adaptation de Charm el-Cheikh. La Coalition des ministres des finances pour l'action climatique est un exemple de la coordination nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La difficulté est d'assurer cette coordination tout en renforçant le financement, les technologies et les capacités connexes. Le PNUE a renforcé les capacités de mise en œuvre par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, dont les travaux portent sur l'accélération du développement à l'aide de politiques économiques durables et de la résilience climatique, de ses propres travaux sur les dispositifs d'alerte rapide en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale et de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie. Le Programme collabore également avec l'Organisation des Nations Unies pour aider les pays producteurs de minéraux essentiels à la transition énergétique à les utiliser dans le cadre de leur développement, tout en répondant aux inquiétudes relatives à l'avancement de la transition. L'intervenante fournira de plus amples informations par écrit sur la manière dont le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale peut aider le PNUE à avoir accès aux données relatives aux effets de ses activités.

38. **M. Moreira da Silva** (Directeur exécutif de l'UNOPS) dit qu'il ne faut pas perdre l'élan généré par l'adoption de la résolution [77/282](#) de l'Assemblée générale. Les infrastructures jouent un rôle essentiel à la fois dans l'atténuation et dans l'adaptation, car il ne suffit pas de construire des infrastructures propres pour éviter que des chocs climatiques ne surviennent à l'avenir. Pour leur donner la place centrale qu'elles méritent dans l'action climatique, de nombreux organismes des Nations Unies doivent se coordonner, et le financement doit être aligné sur les objectifs liés à la durabilité, à la résilience et aux pertes et préjudices. L'UNOPS et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes accueilleront le secrétariat du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, créé pour promouvoir l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires au succès du fonds pour les

pertes et les préjudices créé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Les secours en cas de catastrophe et la prévention des catastrophes, ainsi que l'application du principe « reconstruire en mieux » afin de prévenir des chocs futurs, jouent un rôle central dans la réduction au minimum des pertes et préjudices. Les infrastructures devraient donc être au cœur des débats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, du forum politique de haut niveau et du Sommet de l'avenir.

39. L'argument selon lequel l'action climatique devrait être remise à plus tard au profit de la résolution d'autres problèmes urgents, par exemple les nombreux conflits dans le monde, repose sur une fausse dichotomie entre le climat et les conflits. En fait, les conflits accentuent la vulnérabilité climatique des pays concernés et nuisent à leur capacité de s'adapter aux chocs futurs. De ce fait, plus la communauté internationale investira dans la résilience climatique, mieux cela vaudra pour ces pays. À l'inverse, la crise climatique pourrait alimenter les conflits en réduisant le rôle des institutions et en exacerbant les tensions et les vulnérabilités. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité agisse face aux changements climatiques, aux conflits et à l'insécurité alimentaire.

40. La question de la réforme de l'architecture financière internationale a été abordée par le Secrétaire général ainsi que dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023.

41. Les entités des Nations Unies tiennent compte des vulnérabilités climatiques dans leurs projets par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Comme suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les risques climatiques sont intégrés dans les analyses communes de pays. Par conséquent, des mesures relatives aux changements climatiques ne peuvent être prises que si ces analyses ne prennent pas ces risques en compte.

42. L'UNOPS collabore avec les petits États insulaires en développement et l'Alliance des petits États insulaires en vue de créer une base mondiale de données de référence utilisant des données géospatiales. Il a eu des échanges avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales au sujet de l'utilisation de ces données pour élaborer des programmes, des politiques et des projets.

43. **M<sup>me</sup> Hendriks** (Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes) dit que les femmes et les filles les plus pauvres sont celles qui pâtissent le plus de la crise climatique, car les inégalités préexistantes, notamment



le manque d'accès aux terres et aux ressources, le manque de temps et de financements, et l'inégalité d'accès à l'emploi et aux ressources naturelles, limitent leur capacité de renforcement de leur résilience. La transition vers des économies durables est l'occasion de s'attaquer à certaines des inégalités les plus persistantes en matière d'emploi en offrant des perspectives de travail décent dans des secteurs clés. Toutefois, même si 24 millions de nouveaux emplois devraient être créés d'ici à 2030, 80 % d'entre eux le seront dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes. L'inégalité de genre dans le monde du travail doit être éliminée afin de garantir que des transitions justes permettent aux femmes d'accéder à de nouvelles formes d'emploi dans de nouveaux secteurs. Grâce à son cadre féministe de justice climatique, ONU-Femmes encourage l'investissement dans les soins et la protection sociale afin de favoriser des transitions justes au bénéfice des personnes et de la planète.

*Table ronde 4 : « Des institutions efficaces, fortes et réactives pour atteindre les objectifs de développement durable et l'avenir que nous voulons »*

44. **Le Président** indique que les intervenants et intervenantes examineront les moyens par lesquels les organes subsidiaires du Conseil et les entités du système des Nations Unies promeuvent des sociétés pacifiques en mettant en place des institutions efficaces, responsables et inclusives afin de concrétiser le Programme 2030.

45. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente honoraire de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique à sa vingt-deuxième session), intervenante, dit que la question de la mise en œuvre du Programme 2030 et du besoin de coordination qui en découle a fait l'objet de plusieurs débats dans le passé et doit être réglée. Il faut renouveler les engagements relatifs à la planification de cette mise en œuvre. Les objectifs de développement durable doivent servir de cadre politique pour l'avenir et de lignes directrices pour surmonter la polycrise actuelle et favoriser la résilience. Dans chaque pays, les stratégies de développement, les visions à long terme et les plans de développement doivent faire davantage référence aux différents objectifs de développement durable, et mettre l'accent sur la croissance économique et l'appui aux politiques sociales pour lutter contre la faim, la pauvreté et les changements climatiques.

46. Il est essentiel de renforcer les capacités du personnel du secteur public pour faire évoluer les cultures et les mentalités et le sensibiliser aux objectifs de développement durable. Ces objectifs doivent être au cœur de la planification des budgets nationaux, et non

simplement une autre exigence à respecter pour se conformer aux obligations internationales ; sinon, la réalisation du Programme 2030 ne sera qu'un rêve chimérique.

47. Il faut des institutions agiles, axées sur les données et les connaissances afin d'améliorer la préparation et la résilience face aux crises. En cette période de polycrises, de nouvelles compétences et un état d'esprit plus coopératif et centré sur les citoyens sont nécessaires pour renforcer la résilience face à d'éventuels chocs à venir. Des politiques et des réformes qui répondent aux préoccupations de la population, telles que l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, les possibilités de travail décent et la protection des écosystèmes, renforceront considérablement la confiance publique. Afin que personne ne soit laissé de côté, l'on doit mettre en œuvre des politiques qui répondent aux besoins de la population, car sa confiance est ébranlée en temps de crise, notamment en raison de conflits entre pays et d'inégalités qui existent à l'intérieur même des pays.

48. Il faudrait insister davantage sur le fait que les données probantes contribuent à l'amélioration des résultats sociaux et économiques, et réfléchir à la façon dont les informations sont communiquées et utilisées, par exemple en traduisant les idées et les données probantes en questions d'intérêt pour différentes composantes de la société. La réalité des économies politiques et la politisation du développement entraînent des problèmes majeurs, dont le morcellement, qui menacent l'ONU elle-même.

49. **M. Steiner** [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], intervenant, souligne que des institutions fortes et réactives sont essentielles à des sociétés pacifiques et inclusives. C'est pourquoi la communauté internationale investit dans les institutions, les citoyens acceptent le gouvernement, et les partis sont élus ou démis du pouvoir. Dans un monde en proie à de profonds bouleversements caractérisés par des conflits, des crises et les changements climatiques, les institutions dont dépendent la justice et le développement sont remises en question dans pratiquement tous les pays et le capital social s'érode. Les résultats obtenus en matière de développement, notamment ceux réalisés dans les domaines de la durabilité environnementale et de la lutte contre l'inégalité de genre, sont de plus en plus contestés par des moyens judiciaires. La confiance dans les institutions qui ont contribué à l'introduction des vaccins contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a été ébranlée par la division sociale qui s'en est suivie au sujet de l'innocuité de ces vaccins.

50. Afin de réaliser l'objectif de développement durable n° 16, il faut renforcer la collaboration entre les parties prenantes pour produire des données et des connaissances sur les domaines dans lesquels les ressources, les financements et les compétences devraient être canalisés. Le rapport mondial sur les indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16, publié en 2023 par le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, contient un ensemble de données sur tous ces indicateurs et met en lumière les principales préoccupations, notamment les niveaux élevés de corruption, le manque de réactivité des institutions et la remise en question des contrats sociaux. Cet ensemble de données est essentiel pour améliorer la coopération entre les différentes autorités compétentes au niveau national, les bureaux nationaux de statistiques et la société civile afin de remédier à l'inversion des progrès accomplis dans la concrétisation de cet objectif. Le rapport a déjà permis de renforcer la coopération au niveau national, notamment par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies.

51. Une coordination est nécessaire pour renforcer le rôle des institutions dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. Comme indiqué dans les rapports d'information établis par le PNUD en 2023 sur les objectifs de développement durable, les institutions publiques peinent à adopter des approches systémiques et à décloisonner leurs activités, et à admettre que le Programme 2023 vise précisément à remettre en question ce qui, dans le fonctionnement des pouvoirs publics, a souvent conduit à des échecs dans le passé. Le PNUD a également mené des travaux intégrés au croisement de l'objectif de développement durable n° 16 et des autres objectifs, notamment en créant un label égalité des genres pour les institutions publiques. Ce label a d'abord été conçu pour un usage interne au sein du PNUD, puis son utilisation a été étendue aux institutions partenaires du Programme, à leur demande, car elles souhaitent s'en servir pour sensibiliser leurs équipes de pays. Le Programme collabore actuellement avec les ministres des finances et les administrations fiscales de 30 pays en vue d'appuyer les institutions qui s'attachent à promouvoir l'égalité des genres.

52. Le Programme entend renforcer la capacité des institutions à relever les défis futurs. Il n'est pas nécessaire de dire aux pays quels sont leurs problèmes actuels ; l'on devrait plutôt les aider à prendre des décisions en matière d'investissement et de réforme des politiques afin qu'ils puissent mieux préparer l'avenir. Il appuie les gouvernements dans l'élaboration de leurs programmes de réforme à l'aide de ses travaux sur les

enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, l'importance des infrastructures publiques numériques, l'exclusion et l'inclusion numériques, et la pression croissante exercée sur les systèmes fiscaux des pays en développement afin qu'ils génèrent davantage de recettes sans exacerber les inégalités. Dans le cadre de FutureGov, l'une des 12 initiatives à fort impact lancées par le système des Nations Unies pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, le Programme et le Département des affaires économiques et sociales apportent un appui intégré aux pays en vue de les aider à se préparer aux crises à venir.

53. **M<sup>me</sup> Hendriks** (Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes), intervenante, souligne que si l'on veut honorer les engagements en matière d'égalité des genres pris dans le Programme 2030 et réaliser « L'avenir que nous voulons », il faut des institutions plus fortes, plus efficaces et davantage axées sur les priorités et les droits des femmes et des filles. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a souligné que le moment était venu de refonder le contrat social entre gouvernants et citoyens et, plus largement, au sein de chaque société, afin de rétablir la confiance et de faire respecter les droits humains dans leur globalité. Il reste encore beaucoup à faire pour rétablir cette confiance et réaliser pleinement les droits de tous les êtres humains, en particulier ceux et celles qui sont les plus laissés pour compte, notamment les femmes et les filles.

54. Les crises croisées et l'aggravation des inégalités que l'on connaît actuellement touchent de façon disproportionnée les femmes, et le nombre de femmes et de filles en situation d'insécurité alimentaire devrait augmenter de 236 millions d'ici à 2050. Afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 1, il faut multiplier par 26 le rythme actuel de réduction de l'extrême pauvreté chez les femmes. Le financement est essentiel à la mise en place d'institutions responsables et inclusives au service des femmes et des filles, mais les crises actuelles ont révélé les lacunes anciennes que présentent les systèmes financiers internationaux. Les débats en cours sur la réforme des filets de sécurité financière au niveau mondial et la coopération fiscale internationale sont cruciaux pour accroître la marge de manœuvre budgétaire et éliminer la pauvreté en tenant compte des questions de genre.

55. Afin de mettre fin à la pauvreté des femmes, il faut investir durablement dans un ensemble complet de politiques. Un tel investissement exige de la part des pouvoirs publics une volonté politique, une marge de manœuvre budgétaire suffisante soutenue par des systèmes financiers internationaux équitables et

inclusifs, des institutions responsables et soucieuses des questions de genre, et la participation effective des femmes et des filles. Les ressources publiques doivent être affectées à des politiques favorables aux pauvres et tenant compte des questions de genre. La prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire permet aux États d'estimer le coût lié à la promotion du travail décent, à la protection sociale et aux soins, et d'investir dans ces domaines, afin d'aider les femmes et les filles à sortir durablement de la pauvreté. En 2022, ONU-Femmes a travaillé avec 64 pays pour faire en sorte que la budgétisation tenant compte des questions de genre soit bien intégrée dans les systèmes de gestion des finances publiques et les nouvelles politiques et lois.

56. Il faut appuyer les organisations de femmes et les défenseurs et défenseuses de l'égalité des genres dans leurs efforts visant à exiger des institutions qu'elles rendent des comptes à l'égard des femmes qui vivent dans des cycles de pauvreté qui semblent interminables. Ces organisations ont besoin d'un financement solide, souple et pluriannuel pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre et les normes sociales empreintes de stéréotypes et de préjugés, adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société, promouvoir l'égalité et soutenir l'autonomisation des femmes et des filles vivant dans la pauvreté.

57. La soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme sera l'occasion d'examiner les liens entre l'égalité des genres, les systèmes financiers, les institutions et l'élimination de la pauvreté. ONU-Femmes, le système des Nations Unies et la société civile aideront les États Membres à adopter des conclusions concertées et porteuses de progrès lors de la session.

58. **M. Anyaegbu** (Nigéria) dit que le Gouvernement nigérian sait que la population du pays est très diverse et qu'elle a du mal à joindre les deux bouts. Les institutions publiques du pays s'efforcent de créer un environnement favorable à l'exercice d'activités productives. Face à la menace existentielle que représente la pauvreté, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence en matière de sécurité alimentaire et rebaptisé le Ministère de l'agriculture « Ministère fédéral de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ».

59. Cependant, les institutions publiques ne sont pas isolées les unes des autres ; elles font partie d'une communauté internationale. Sans le précieux concours apporté par la communauté internationale, les politiques adoptées par les institutions publiques resteront vaines. La pauvreté ne connaît pas de frontières et son élimination doit être au cœur du Pacte pour l'avenir.

L'ONU devrait se concentrer sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1.

60. Afin de consolider les institutions, le Conseil et ses organes subsidiaires devraient aider les États à créer un environnement favorable à la production locale. Au Nigéria, le volume des échanges avec le reste de l'Afrique est passé de 1 milliard de dollars en 2022 à 1,4 milliard de dollars au premier semestre de 2023, confirmant l'engagement du pays en faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cette croissance est modeste par rapport aux prévisions du Fonds monétaire international selon lesquelles le commerce intra-africain dans son ensemble augmentera de 52,3 % d'ici à 2025. Toutefois, le Nigéria obtiendra de meilleurs résultats si ses institutions publiques reçoivent l'appui international nécessaire à la production locale.

61. **M. Imanuel** (Indonésie) estime qu'afin d'instaurer la confiance, fondement du développement dans toutes ses dimensions, il faut renforcer la capacité des institutions à répondre aux besoins des populations. L'un des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 a été que, dans tous les pays, la confiance dans les institutions est une condition préalable à l'administration à grande échelle de vaccins. Cependant, les défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui se complexifient à un rythme effréné. Les besoins liés à la COVID-19, par exemple, ont évolué dans la plupart des pays, passant de la distribution et de l'administration de vaccins à la fourniture d'une aide destinée à faire face aux effets socio-économiques persistants de la pandémie, notamment le chômage et à un accès réduit à l'éducation. Les données intégrées sont essentielles, mais, souvent, leur collecte n'arrive pas à suivre le rythme de l'évolution des besoins des populations. L'orateur souhaite donc obtenir davantage d'information sur les mesures à prendre pour que les institutions, y compris l'ONU, gardent toute leur importance et restent souples et capables de s'adapter et d'anticiper l'évolution rapide des besoins.

62. **M. Bredel** [Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] indique que l'ONUDI est membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui constitue un excellent exemple de collaboration entre l'ONU, les États Membres et des entités extérieures au système. Dans un monde où les technologies évoluent rapidement, des politiques et des institutions porteuses de transformation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation jouent un rôle essentiel pour accélérer la

réalisation de l'objectif de développement durable n° 16. L'orateur se félicite donc du lien étroit établi entre la science, la technologie et l'innovation et le développement industriel durable dans l'avant-projet du Pacte pour l'avenir. En plus d'être l'un des principaux bénéficiaires de la science, de la technologie et de l'innovation, l'industrie est également une importante source de nouvelles technologies et d'innovation.

63. Les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation doivent être guidées par les objectifs de développement durable et fondées sur une approche axée sur les systèmes d'innovation afin de remédier aux défaillances critiques simultanées de ces derniers. Il faut aider davantage les pays en développement, afin qu'ils soient mieux à même de formuler ces politiques et de veiller à ce que la science, la technologie et l'innovation éclairent la conception des politiques de manière plus générale, y compris celles qui concernent l'industrie. L'Équipe spéciale et l'ONUDI ont élaboré des lignes directrices sur la formulation de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation axées sur les objectifs de développement durable, dans le cadre du programme de renforcement des capacités relevant de l'axe de travail de l'Équipe spéciale sur ces politiques. L'ONUDI a également mis en place un laboratoire de politiques industrielles et un outil de préparation au numérique.

64. Les États Membres devraient donner suite à l'appel lancé récemment par l'ONU pour que des notes d'orientation scientifiques et des études de cas soient réalisées en vue d'éclairer les débats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra en 2024 et sera l'occasion d'honorer l'engagement de combler les fossés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation avant le Sommet de l'avenir. Cet engagement avait été pris dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale.

65. **M. Gatev** (Observateur de la Bulgarie) estime que des institutions fortes, inclusives et réactives sont cruciales pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les institutions sont à la base de toutes les interactions sociales et leur bon fonctionnement est essentiel à une transformation profonde. En 2023, le Conseil a tenu une réunion spéciale sur le thème « Libérer le pouvoir de transformation de l'objectif de développement durable n° 16 : améliorer la gouvernance et réduire la corruption ». L'un des principaux messages issus de la réunion a été que, pour améliorer l'intégrité des institutions publiques et les rendre plus transparentes, efficaces et

responsables, il fallait adopter une approche associant l'ensemble de la société, qui se traduirait notamment par une action collective menée par les secteurs public et privé, la société civile et les médias. L'orateur souhaite obtenir davantage d'informations sur la manière dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait faciliter cette action.

66. **M. Cassayre** (Organisation internationale de droit du développement) dit que, compte tenu de l'importance que revêtent des institutions efficaces et inclusives, les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 contribueront grandement à la concrétisation des autres objectifs. L'Organisation internationale de droit du développement accorde un intérêt particulier à la cible 16.5, relative à la réduction de la corruption, le coût de la corruption étant estimé à 2 600 milliards de dollars par an ; à la cible 16.1, relative à la réduction de la violence, le coût de la violence étant estimé à 17 500 milliards de dollars par an ; à la cible 16.9, relative à l'octroi d'une identité juridique à toutes et à tous, car les personnes sans identité juridique ne peuvent voter ni accéder à l'emploi, à l'éducation ou aux soins de santé.

67. **M. Steiner** (Administrateur du PNUD) souligne que la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine dépendra non seulement de l'élimination de la pauvreté au titre de l'objectif 1, mais aussi de l'investissement dans des institutions communes efficaces dans le cadre de l'objectif 16, car la création de ces institutions sera essentielle pour que les pays africains puissent commercer librement entre eux. Des avancées vers l'objectif de développement durable n° 16 contribueraient également à la concrétisation de nombreux autres objectifs, notamment l'objectif n° 7 qui concerne l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable. Si l'on veut que le libre-échange en Afrique englobe les produits manufacturés et les services ainsi que les ressources naturelles, et si l'on veut que les pays africains exportent des solutions d'avant-garde telles que l'hydrogène vert, le continent a besoin d'institutions capables de faciliter les partenariats entre les investisseurs, les organismes technologiques et les organismes de réglementation afin de favoriser les importants investissements énergétiques nécessaires.

68. Dans le cadre de l'initiative FutureGov, le Programme cherche à renforcer les compétences du secteur public afin de rendre les institutions plus adaptables et plus résilientes, et de faire évoluer les mentalités vers une pensée systémique. Le passage de l'approche consistant à résoudre des problèmes ponctuels à celle qui privilégie des transformations systémiques est l'un des liens les plus importants entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que

nous voulons. Il faut renforcer la capacité des institutions publiques de travailler avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, en gardant à l'esprit que de nombreux acteurs du secteur privé n'investiront en Afrique que si des normes élevées de gouvernance et de transparence y sont respectées.

69. Le Programme s'efforce constamment de faciliter l'action collective en réformant le système des Nations Unies pour le développement, y compris les équipes de pays, et en renforçant la coordination et la planification conjointe, notamment au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Plus important encore, le Programme doit aider les institutions publiques à se tourner vers l'avenir, à l'instar d'une nouvelle personne qui accède à la présidence et qui, lorsqu'elle prend ses fonctions, réfléchit aux moyens de repositionner l'économie pour atteindre des objectifs sociaux tels que l'élimination de la pauvreté. Cette agilité et cet esprit d'initiative politique doivent également être mis en place dans les institutions publiques afin d'encourager l'innovation et la volonté d'entreprendre.

70. En ce qui concerne les nouvelles compétences, le Programme a créé ses laboratoires d'accélération afin d'apprendre de ceux qui inventent l'avenir chaque jour dans les villages, les start-ups, les groupes de réflexion et les universités. Les institutions publiques, en particulier dans le secteur du développement, oublient souvent que l'ingéniosité naît de celles et ceux qui doivent résoudre leurs propres problèmes dans l'immédiat. Les laboratoires d'accélération ont permis au Programme, en tant qu'institution, d'apprendre de manière beaucoup plus souple. Le Programme commence à comprendre des milliers de solutions, dont certaines sont déjà disponibles, afin d'aider les États à modifier leurs réglementations, à créer des incitations et à supprimer les obstacles, tels que ceux que rencontrent les jeunes entreprises africaines lorsqu'elles veulent obtenir du capital risque pour commercialiser leurs produits.

71. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente honoraire de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique à sa vingt-deuxième session) dit que l'objectif de développement durable n° 16 est transversal, donc toute activité visant à s'en rapprocher permettra de progresser vers tous les autres objectifs. Même dans les pays où la population est diverse, des institutions publiques agiles créeraient l'environnement favorable nécessaire pour quiconque veut s'engager dans une activité productive.

72. Les notes d'orientation établies par le Comité d'experts de l'administration publique sur l'élaboration

de politiques rationnelles et la prospective sont utilisées par les organismes des Nations Unies et pourraient également être utiles aux États Membres. Dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Comité a collaboré avec l'Union africaine et le Département des affaires économiques et sociales pour encourager les pays africains à procéder à des échanges entre pairs sur l'application des principes d'administration publique élaborés par le Comité conformément à l'objectif de développement durable n° 16. L'exercice est fondé sur l'importance du capital humain de la fonction publique pour l'exécution de programmes qui bénéficient aux citoyens, à la société civile et au secteur privé.

73. La confiance politique, c'est-à-dire la confiance des citoyens dans la puissance publique et ses institutions, dans l'élaboration des politiques en général et dans la capacité des dirigeants et des partis politiques d'honorer leurs engagements, est l'une des composantes de la confiance publique. L'impartialité et l'honnêteté des fonctionnaires, ainsi que l'absence de corruption, jouent un rôle essentiel dans l'instauration de la confiance politique. L'autre élément de la confiance publique est la confiance sociale, c'est-à-dire la confiance mutuelle des citoyens en tant que membres d'une communauté fondée sur un pacte social. La confiance politique et sociale renforce la cohésion sociale et favorise des sociétés pacifiques et inclusives, ce qui consolide la confiance dans la puissance publique, créant un cercle vertueux. Le Comité collabore étroitement avec le PNUD et prévoit d'élargir sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organes subsidiaires du Conseil afin de s'assurer que les politiques du système des Nations Unies et des États Membres soient influencées par de nouvelles façons de penser.

74. **M<sup>me</sup> Hendriks** (Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes) dit qu'il faut renforcer la capacité du système des Nations Unies en matière de prospective, comme l'a souligné le Secrétaire général dans le document intitulé « Notre Programme commun – Note d'orientation n° 11 : ONU 2.0 – une culture d'avant-garde et des compétences de pointe pour améliorer l'impact du système des Nations Unies » (A/77/CRP.1/Add.10). Afin de doter les Nations Unies des moyens nécessaires pour servir au mieux les États Membres, l'Organisation doit être en mesure d'envisager un avenir possible, puis de déterminer les scénarios, les mesures et les décisions de politique générale qui s'y rapportent. ONU-Femmes a amélioré ses capacités en matière de prospective en multipliant les données relatives au genre dont elle dispose. Par ailleurs, ONU-Femmes considère que l'analyse prospective stratégique joue un rôle clé dans

l'appui qu'elle fournit aux États Membres. Toutefois, bon nombre des modèles économétriques utilisés dans l'analyse prospective ne tiennent pas compte des différences identitaires liées au genre, aux conditions socio-économiques, à la race, à la géographie et à l'appartenance ethnique. ONU-Femmes, en collaboration avec le Pardee Center for International Futures, a donc établi des modèles de prospective tenant compte des spécificités de genre afin d'aider le système des Nations Unies et les États Membres à planifier l'avenir. La forte augmentation de l'insécurité alimentaire que laissent entrevoir ces modèles doit guider l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, les chaînes d'approvisionnement et les producteurs agroalimentaires, et le rôle des entreprises appartenant à des femmes dans la production de denrées alimentaires et la garantie que les familles à la charge des femmes aient accès à ces denrées.

75. L'interdépendance croissante qui existe entre les États Membres et les entités du système des Nations Unies renforce leur capacité de produire et d'utiliser des données. On dispose actuellement de la moitié des données nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans l'action visant à atteindre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui se rapportent au genre. Bien que cette proportion ait doublé par rapport à 2016, il est essentiel de continuer à investir dans les systèmes et stratégies statistiques. Dans le cadre du programme Les femmes comptent, ONU-Femmes a collaboré avec 73 États Membres afin de renforcer la modélisation écologique dans les systèmes statistiques et d'améliorer la production et l'utilisation des données. Les données doivent éclairer le renforcement des institutions publiques et favoriser l'instauration de la confiance dans le cadre d'un pacte social consolidé, au service de tous, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

76. **M. Anyaegbu** (Nigéria) rappelle que son pays, qui compte plus de 200 millions d'habitants, représente près d'un quart de la population de l'Afrique. Il est donc injuste de comparer les institutions publiques du Nigéria à celles d'autres pays africains, compte tenu de l'ampleur des difficultés auxquelles le Gouvernement nigérian se heurte pour résoudre les problèmes sociaux.

77. Bien que la corruption soit répandue dans toute l'Afrique, il arrive aussi que les fonds quittent le continent et arrivent à destination sans que personne ne pose de questions, ni ne lance la moindre alerte, après quoi leur rapatriement peut prendre plusieurs années. Dans le Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et développement durable en Afrique, la CNUCED a indiqué que

836 milliards de dollars ont été perdus entre 2000 et 2015 à cause de la fuite illicite de capitaux hors d'Afrique. Cette somme aurait pu permettre de régler la dette du continent, qui s'élevait à 770 milliards de dollars en 2018, ce qui aurait laissé un solde de 66 milliards de dollars pour financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

78. Les institutions publiques ne sauraient exister en vase clos : elles ont besoin d'un appui concerté de la part de la communauté internationale. Lors des débats qui ont eu lieu récemment à l'ONU sur un projet de résolution relatif à l'investissement, les pays développés ont affirmé qu'il incombait au Sud de créer un environnement favorable à l'investissement, tandis que les pays en développement ont fait valoir que la responsabilité était en fait partagée. La pomme de discorde était la question de savoir si les institutions publiques pouvaient progresser de manière isolée, sans coopération internationale, dans leurs efforts visant à endiguer les fuites de capitaux.

79. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente honoraire de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique à sa vingt-deuxième session) dit qu'il faut tenir compte des contextes nationaux. Une politique peut être efficace dans un pays sans forcément l'être dans un autre. Étant donné que des Nigérianes et Nigériens dirigent des institutions internationales et ont beaucoup fait pour l'édification d'institutions régionales, le pays dispose du capital humain et intellectuel et des cadres d'action nécessaires pour mettre en place des institutions nationales efficaces d'une manière qui tienne compte de ses particularités.

80. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a précisément été créé parce que la communauté internationale tenait à ce que ces flux cessent. Des exposés sur la question ont été présentés à l'Union africaine et à l'ONU, y compris au Conseil de sécurité. À l'instar des autres pays, le Nigéria doit désormais satisfaire aux exigences réglementaires internationales en matière de transparence et de responsabilité en ce qui concerne ces flux. Ce n'est pas une tâche aisée, et plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud et le Nigéria, ont été inscrits sur la liste grise. Il faut accélérer les efforts visant à endiguer les flux financiers internationaux illicites au niveau des pays et au-delà.

*La séance est levée à 17 h 55.*